



Conflit de voisinage

Par Vaninouche

En tant que locataire attributaire d'un logement depuis Juillet 2005 et je serais propriétaire en Octobre 2025.
Depuis 2022, nous subissons des injures et des provocations du compagnon de la locataire du Lot 09 habitant en dessous de notre logement. Des plaintes et réclamations ont été faites auprès du propriétaire et à ce jour, rien ne bouge et nous sommes épuisés avec ma petite famille psychologiquement

Bonjour et merci marques de politesse
CG du forum

Par yapasdequoi

Bonjour,
Ces faits sont à signaler à votre bailleur, et si besoin à la police.
Il faut des preuves pour que votre plainte aboutisse.

Par Vaninouche

Bonjour, merci pour votre réponse, les faits ont été signalés au bailleur dans le service des réclamations et dépôt de plaintes et main courante de la gendarmerie.
Devrons nous prendre un avocat pour que ca bouge ??
Merci pour votre retour

Par yapasdequoi

Vous pouvez consulter un avocat. Il vous expliquera les suites possibles.

Par Nihilscio

Bonjour,

Des plaintes et réclamations ont été faites auprès du propriétaire et à ce jour, rien ne bouge et nous sommes épuisés avec ma petite famille psychologiquement.
C'est surtout à l'auteur des injures et provocations qu'il vous faudrait réclamer.